

Réunion du Comité Syndical du 15 décembre 2020

Effectif légal du conseil syndical : 64

Nombre de Conseillers en exercice : 64

Nombre de conseillers présents ou représentés : 46

Nombre de votant : 45

Convoqué le 02 décembre 2020, le conseil syndical s'est réuni le 15 décembre deux mille vingt à 18h00, en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

99^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Monsieur Dominique BANNIER
Monsieur Nicolas BONNET
Monsieur Jean-Pierre BRENAS
Monsieur Jean-Pierre BUCHE
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES
Monsieur Alain DEAT
Monsieur Gérard DUBOIS
Monsieur Éric GRENET
Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Sylverin KEMMOE
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE
Madame Christine MANDON
Monsieur Cédric MEYNIER
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Madame Christine PACAUD
Monsieur Pierre PECOUL
Madame Anne-Marie PICARD
Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL
Monsieur Laurent THEVENOT
Monsieur Dominique VAURIS

Monsieur Charles BRAULT

Monsieur Claude AUBERT
Monsieur José BELDA
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Éric BRUN
Monsieur Philippe CARTAILLER
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Antoine DESFORGES
Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Dominique GUELON
Monsieur Jean-Pierre HEBRARD
Monsieur Jacques LARDANS
Madame Christine LECHEVALLIER
Monsieur Christian MELIS
Madame Danielle MISIC
Monsieur Jean-Michel ONDET
Monsieur Gilles PAULET
Madame Mina PERRIN
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Marc REGNOUX
Madame Valérie ROUX
Monsieur Bruno VALADIER
Monsieur GILLES VESCOVI

Madame Cécile GILBERTAS

Avaient donné pouvoir :

Madame Sandrine ROUSSEL

À

Monsieur Pierre PECOUL

Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUEPARSES

Monsieur Jérôme AUSLENDER

Monsieur Alain CAZE

Monsieur Alain CHARLAT

Madame Catherine FROMAGE

Monsieur Michel LACROIX

Monsieur Dominique MARQUIE

Monsieur Gilles PETEL

Monsieur Denis ROUGEYRON

Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Monsieur Marcel ALEDO

Monsieur Nicolas BEAURE

Monsieur Gérard CHANSARD

Madame Nathalie DOS SANTOS

Monsieur Yann GUILLEVIC

Monsieur André MAGNOUX

Monsieur Sébastien MORIN

Monsieur François REPOLT

Madame Nadine VALLESPI

TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°87-1097 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des administrateurs ;

Vu le décret n°87-1999 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés ;

Vu le décret n°90-126 du 9 février 1990 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs ;

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens ;

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques ;

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;

Vu le décret n°90-128 du 9 février 1990 portant dispositions statutaires particulières aux emplois de directeur général et directeur des services techniques des communes et de directeur général des services techniques des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre,

Vu de décret n°88-546 du 6 mai 1988 fixant la liste des établissements publics mentionnés à l'article 53 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Afin de renforcer le pool administratif du Grand Clermont par la création d'un poste de responsable administratif, il est proposé de créer un poste de rédacteur. Le tableau des effectifs est donc complété en conséquence.

Le Conseil, après en avoir délibéré décide d'approuver le tableau des effectifs suivants à compter du 01/01/2021 :

CADRE D'EMPLOI	GRADE	POSTE	POSTE POURVU Au 1 ^{er} janvier 2021	DONT TEMPS NON COMPLET	
<u>Filière administrative</u>					
Attaché territorial	Attaché Territorial Principal	1	1	0	
Attaché territorial	Attaché	1	1	0	
Rédacteur	Rédacteur	2	1	0	
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	3	3	0	
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	2	2	0	
<u>Filière technique</u>					
Technicien	Technicien Territorial de 1 ^{ère} classe	1	1	0	
<u>AGENT NON TITULAIRES</u>					
CADRE D'EMPLOI	CATÉGORIE	FILIÈRE	POSTE	POSTE POURVU Au 1 ^{er} janvier 2021	TYPE DE CONTRAT
Agents non titulaires de droit public					
Attaché territorial	Directeur territorial	Administrative	1	0	
Ingénieur	Ingénieur	Technique	1	1	Cdi

Attaché territorial	Attaché	Administrative	3	3	Cdd
Rédacteur	Rédacteur	Administrative	1	1	Cdd
Adjoint administratif	Adjoint administratif	Administrative	1	0	

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

À Clermont-Ferrand, Le mercredi 16 décembre 2020
Dominique ADENOT,
Président.


